

Tarifs COLLEGE – LEGT – Lycée Professionnel Année Scolaire 2017-2018

I – Contribution des Familles

La contribution des familles couvre les dépenses et les investissements non subventionnés par l'Etat ou par les collectivités territoriales. Des cahiers d'exercices, des livres de Français, les sorties scolaires ou des activités facultatives pourront vous être facturés en complément, ainsi que la cotisation APEL (hormis les familles qui auront émis le souhait de ne pas cotiser en remplissant le formulaire).

Niveaux :	6ème	5 ^{ème} /4 ^{ème} /3 ^{ème}	Lycée Général+ ST2S	Lycée Professionnel	Terminale Restauration	Formations 1 An FCB/P/C/R/S	Alternance MCBS
Montant Annuel	481 €	515 €	627 €	698 €	763 €	698 €	

Au Lycée général et technologique, les manuels scolaires sont prêtés par l'établissement sous condition d'un chèque de caution de 100 € à donner en début d'année scolaire et ils doivent être restitués à chaque fin d'année scolaire.

→ Tout livre perdu ou abîmé devra être obligatoirement payé, faute de quoi nous encaisserons le chèque de caution.

II – Pension – Demi-pension

Le montant demandé est un forfait annuel comprenant les périodes de vacances scolaires.

	Collège	Lycée G + ST2S	Lycée Prof. St Joseph	Lycée Prof. St Marc	Formation 1 an FCB/P/C	Formation 1 an Sommelierie	Formation 1 an FCRest.	Alternance MCBS
Demi- Pension 4 jours/semaine	760 €	760 € <i>2nde et 1^{ère} Générales</i>			760 €	760 €		
Demi- Pension 5 jours/semaine		956 €	956 €	956 €			597 € <i>stage déduits</i>	348 €
Pension 5 jours/4 nuits	2 927 € <i>3èmes</i>	3 019 €	3 019 €	2 928 €	2 703 € <i>4 jours/3 nuits</i>	2 612 € <i>4 jours/3 nuits</i>	2 157 € <i>stage déduits</i>	1 164 €
Repas occasionnel	5.95 €							

➡ **Passé le 10 septembre 2017, le régime choisi devient un engagement pour toute l'année scolaire.**

Tout changement ne peut intervenir qu'à titre exceptionnel et sera motivé par un courrier adressé au directeur.

Il faut bien noter que **tout trimestre commencé est dû** au niveau de la contribution.

De plus, en cas de **départ de l'internat** en cours d'année (désistement, changement de régime, exclusion), les arrhes de 200 €, demandées pour la réservation de la chambre d'internat, restent acquises à l'établissement et seront encaissées.

III– Réductions

- Pour les Frères et Sœurs scolarisés à St Joseph, St Marc et/ou Abbés Tanguy :
 - ▶ 10 % de remise sur la contribution et l'hébergement du **2^{ème} enfant**.
 - ▶ 20% de remise sur la contribution et l'hébergement à partir du **3^{ème} enfant**.
- Pour maladie : réduction sur la pension ou ½ pension à **partir de 15 jours d'absence**, sur la base hebdomadaire ci-dessous :
- Pour Absence programmée de **stage en entreprise et séjours scolaires**, sur la base hebdomadaire ci-dessous :
 - En demi-pension : **4 €** par repas
 - En pension : **8 €** par jour

Les montants des réductions de stage et voyage apparaîtront sur la facture du mois de Février.

- Pour les **personnels OGE** et les **enseignants** de l'ensemble scolaire St Joseph-St Marc-Abbés Tanguy et le personnel OGE des autres établissements de l'enseignement catholique : Réduction calculée au prorata de la durée du contrat de travail sur l'année scolaire et montant à voir avec notre service comptabilité : *Attestation de l'employeur à fournir début Septembre Obligatoirement.*

NB : Aucune réduction ne sera accordée dans le cadre d'une sanction disciplinaire.

IV– Bourses Nationales

- Si vous choisissez de donner procuration à l'établissement, le montant viendra en déduction de la facture du mois de Février (2^{ème} Terme de l'année scolaire).
Si vous réglez par prélèvements automatiques, ceux-ci seront réajustés dès le mois de Janvier.
- Si vous ne donnez pas procuration, elles vous seront versées directement en fin de Trimestre après contrôle de la présence des élèves.

V– Modalités de Règlement

Nous vous demandons 10% d'avance par élève, par chèque ou espèces, à la rentrée scolaire, comme suit :

Niveaux :	6ème	5 ^{ème} /4 ^{ème} /3 ^{ème}	Lycée Général + ST2S	Lycée Professionnel	Terminale Restauration	Formation FCB/P/C/S	Formation FC Restauration	Alternance MCBS
Externe	48.10 €	51.50 €	62.70 €	69.80 €	76.30 €	69.80 €	69.80 €	///
Demi-pensionnaire	124.10 €	127.50 €	158.30 €	165.40 €	171.90 €	145.80 €	129.50 €	34.80 €
Interne	///	344.20 €	364.60 €	371.70 € St Joseph 362.60 € St Marc	369.10 €	340.10 € St Joseph 331 € St Marc	285.50 €	116.40 €

Puis :

- 9 prélèvements mensuels d'Octobre à Juin (remplir Obligatoirement la demande de prélèvements et fournir un IBAN),
- par chèques ou espèces lors des 2 facturations d'Octobre et Février.

Accompagnée du règlement intérieur qui vous est donné pour signature à la rentrée, cette note d'information sur les tarifs tient lieu de contrat de scolarisation, c'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir dater, signer et nous renvoyer Impérativement le deuxième exemplaire de ce tarif.

**Le Directeur,
Mr Xavier REBILLARD.**